



Livret d'accueil

Gîte du Vivarais



Sommaire

Présentation de la Villa Rouvesol

Se rendre au gîte	Plan d'accès Transports Où se garer
L'arrivée dans le gîte	Les clés Heure d'arrivée et de départ L'état des lieux d'entrée et de sortie Comment payer le séjour ? Le ménage, literie et serviettes
La vie dans le gîte	Plan du logement Liste des équipements du logement Equipements en option Utilisation des équipements Règles de vie
Informations pratiques	Où faire ses courses ? Où prendre du carburant ? Où se faire soigner ? Autres services Numéros utiles
Visiter la région	Informations pratiques / numéros utiles Lieux à visiter
Conditions générales de vente	

Chers visiteurs,

Nous vous remercions de votre confiance en ayant choisi de poser vos valises à la Villa Rouvesol. Nous souhaitons que ce séjour à Saint Romain de Lerps vous soit le plus agréable et vivifiant possible pour le corps et l'esprit, quelle que soit la saison.



Un peu d'histoire. La Villa Rouvesol a été construite en 1921 par des industriels valentinois spécialisés dans les pâtes alimentaires, la famille Tézier, venue apprécier l'air pur et la vue dominante de Saint Romain de Lerps.



Du temps de la construction. Les deux portes-fenêtres côté Sud ont été remplacées par des fenêtres, côté Sud le balcon a disparu, au rez-de-chaussée une véranda a vu le jour.

Dans les années 20, la famille Tézier profite de sa nouvelle villégiature et en réalise des cartes postales (ci-contre à droite). L'aile Est, qui abrite aujourd'hui le Gîte du Vercors, n'existait pas encore.



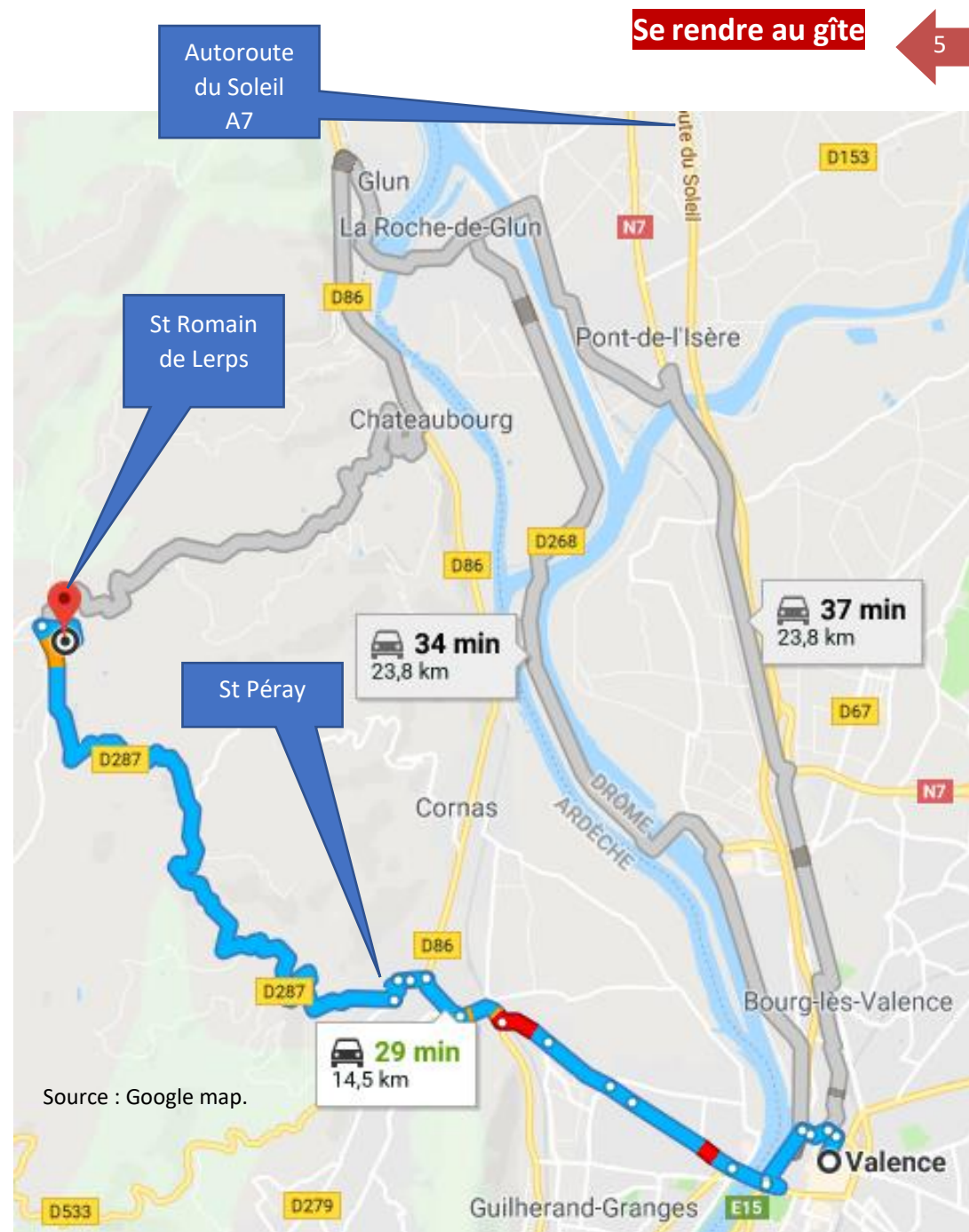
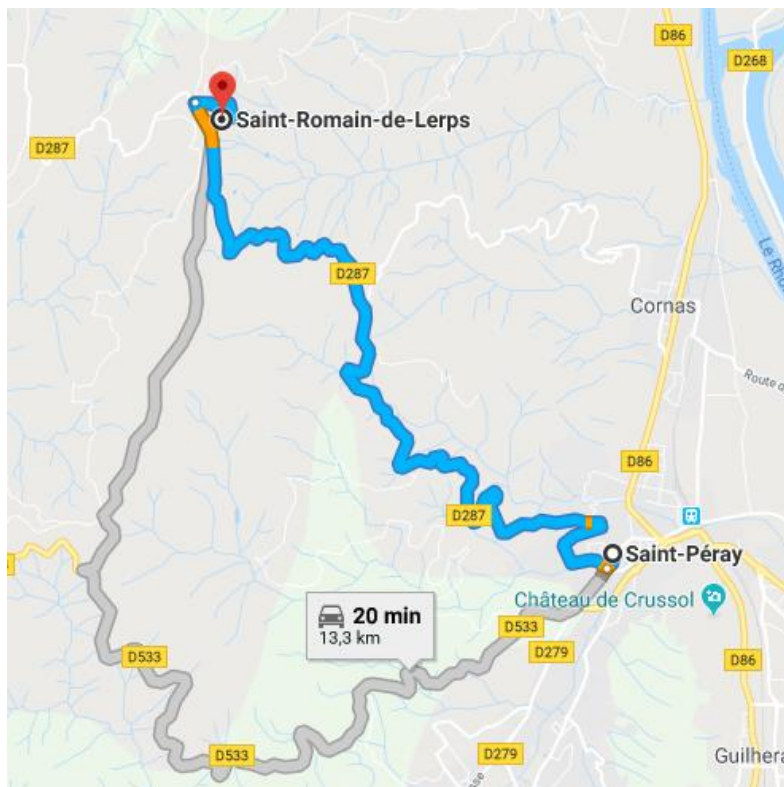
Fascinés par l'environnement, nous avons acquis cette maison en janvier 2018, avec le souhait de partager son jardin et sa vue superbe sur le Rhône moyen, le Vercors et les Alpes.

Les pages qui suivent proposent une présentation pratique de votre séjour : l'accès, l'arrivée, le quotidien, l'environnement.

Accès

Il y a plusieurs routes pour se rendre à Saint Romain de Lerps.

La plus fréquentée mais aussi la plus fiable, avec un panorama de toute beauté, est la route des lerpsois qui se rendent au travail dans la vallée : la D 287, indiquée en bleu sur la carte ci-contre. Nous recommandons cet itinéraire car il est le plus rapide. La durée mentionnée est maximale. Soyez toutefois prudents sur la route : aux beaux jours vous croiserez des cyclistes venus tenter la montée et quelques automobilistes locaux un peu trop habitués des lacets. Vous pouvez essayer d'autres itinéraires : la D533, plus tortueuse, ou la magnifique route qui part de la place de l'église de Cornas, longe les vignobles de Cornas et les jardins et vous fait croiser une ravissante chapelle. Ou encore la route qui part de Chateaubourg et vous fait également passer par les vignes. Ces itinéraires sont toutefois un plus longs.



La propriété se situe au fond d'un chemin privé situé face à l'arrière de l'Eglise du village. Le numéro 35 est indiqué sur le mur, les boîtes aux lettres sont à gauche. Continuez. Lorsque vous aurez passé l'entrée du domaine, Suivez le chemin qui part vers la droite. Vous êtes arrivé.



Adresse : 35 route du belvédère, 07130 Saint Romain de Lerps.

Accueil : M. Damien Louisa, 06 45 69 53 04.

Entrée chemin privé face à l'arrière de l'église

Transports



En voiture :

Si vous arrivez du côté de Valence dans la Drôme, vous prendrez la direction du Rhône, le franchirez et passerez par Guilhaud Grange et Saint Péray situé à 5 kilomètres de Valence. Le secteur bénéficie de plusieurs sorties d'autoroute, du Nord au Sud :

- Sortie 13 : Tournon, Tain l'Hermitage
- Sortie 14 : Valence, Bourg-lès-Valence,
- Sortie 15 : Valence Sud, Gap, Romans, Portes-Lès-Valence, direction A49.

Les temps estimés de Valence sont indiqués sur le plan en page 5.

En train :

Valence dispose de deux gares TGV. Valence TGV située à une quinzaine de kilomètres du centre-ville. Elle met Paris à 2h15, Marseille en 50 minutes, Lyon en.

Vous l'ignorez peut-être, mais notre région possède une position privilégiée en France grâce au couloir rhodanien et ses transports qui met toutes les grandes métropoles françaises à une distance temps raisonnable.

De la gare, nous vous recommandons soit de louer une voiture si vous désirez vous promener, ou de prendre un taxi. Nous communiquons les numéros utiles dans ce livret d'accueil.

En avion :

Lyon Saint Exupéry est l'aéroport le plus proche.

Où se garer ?

Pour accéder au Gîte du Vivarais dès que vous entrez dans la propriété prenez le chemin indiqué sur la droite. Vous garerez votre voiture à l'arrière de la maison et finirez le chemin à pied (une vingtaine de mètres).



Les clés

L'accès au gîte du Vivarais s'effectue par l'entrée côté Sud., face au jardin. Une clé est sur la porte.

Heures d'arrivée et de départ

Arrivée à partir de 16h00 jusqu'à 22h00 et départ jusqu'à 10h00. Accueil Damien Louisa au 06 45 69 53 04.

L'état des lieux d'entrée et de sortie

La liste contenue dans le livret d'accueil vous permet de faire un inventaire des équipements. Nous ne vous demandons pas de cocher les cases d'un imprimé interminable mais de vous assurer que tout soit présent et si jamais quelque chose venait à manquer, de bien vouloir immédiatement nous prévenir par mail à : contact@villarouvesol.com

A la remise des clés, la caution vous sera retournée par la voie postale s'il s'agit d'un chèque, en cas de paiement CB la caution sera annulée par le prestataire.

Comment payer le séjour ?

Puisque vous êtes entré, vous avez forcément payé. Nous privilégions les règlements par carte bancaire via nos partenaires. Il arrive que nous percevions des encaissements via des réservations qui nous parviennent directement, en général par chèques. La taxe de séjour s'élève pour l'année 2018 à 0.70 € par personne. Sont exonérées les personnes âgées de moins de 18 ans.

Le ménage, literie et serviettes

Nous proposons un service de ménage à la fin de votre séjour de 50 euros. Pour la literie et les serviettes, nous fournissons automatiquement nos visiteurs. Nous trouvons étrange de partir en vacances avec ses draps ! Pour les déchets ménagers, la commune de Saint Romain de Lerps n'organise pas de passage

mais met à disposition des habitants et des visiteurs un site (plan) où vous pouvez jeter vos déchets préalablement triés (déchets organiques, cartons, verres, métal).

Récupération des ordures ménagères



Villa Rouvesol
Gîte du Vivarais

La partie que vous occupez, le Gîte du Vivarais, appartient à l'habitation principale construite en 1921. Afin de profiter des beaux jours, vous disposez d'une terrasse orientée plein Sud et d'un jardin ouvert.

Pour les périodes plus fraîches, un système de chauffage à granulés extrêmement performant et respectueux de l'environnement est à votre disposition, ainsi qu'un radiateur d'appoint dans les chambres en plus du chauffage central.

Ce gîte a été pensé non comme un produit de location de tourisme, mais comme un habitat. La literie, les équipements ont été sélectionnés et agencés comme si nous devions y vivre. Nous voulons que vous vous sentiez chez vous, car vous êtes à présent chez vous ; ce lieu est devenu le vôtre et nous allons à présent vous guider.

Equipements

Le Gîte du Vivarais peut accueillir jusqu'à 4 personnes. Vous disposez d'une pièce à vivre d'environ 31 m², meublée d'une table en châtaignier massif, chaises et fauteuils artisanaux avec assise en paille, d'un salon spacieux avec table, TV écran plat et connexion WIFI, d'un salon extérieur de jardin, d'un parasol et d'un barbecue.

La cuisine est intégralement équipée. La salle de bains est pourvue d'un lave-linge.

Les nuits se passeront dans les deux chambres exposées plein Ouest, l'une équipée de deux lits de 200 par 90, joignables ou non, de qualité hôtelière supérieure avec rangements et chevets dans une décoration sobre et apaisante, l'autre équipée d'un lit 140 par 190.

En matière de mobilier et d'équipements, nous fournissons les accessoires du quotidien énumérés dans la liste ci-jointe. Si un ustensile venait à faire défaut, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler (voir nos coordonnées à « Etat des lieux »).

Mobilier - équipement

Chambre Sud-Ouest : deux lits avec matelas sommier sur pieds, 90 par 200 cm, joignables ou non ; alèze, deux oreillers par lit. Deux tables de chevet avec lampes, une commode, un fauteuil.

Chambre Nord-Ouest : un lit 140 par 190 cm ; alèze, deux oreillers par lit. Deux tables de chevet avec lampes, un lit en fer forgé, une commode.

Dans les chambres :



Radiateur électrique d'appoint à l'étage



Un porte bagage par chambre

Salon salle à manger : poêle à granulés (Piazzetta), une table en noyer massif avec un bulgomme de protection, 6 chaises et deux fauteuils appareillés. Un canapé trois places, un canapé deux places, un fauteuil, une télévision Continental Edison LED full HD 80 cm.

Terrasse :

Salon de jardin 4 fauteuils et 2 poufs en résine tressée et brossée - Gris anthracite



Un pied de parasol



Barbecue Landmann



Un parasol droit rond diamètre 300 cm couleur prune.



Ces mobiliers disposent de protections contre les intempéries. N'hésitez pas à les utiliser !

Cuisine et accessoires de cuisine, assiettes, verres et couverts :

Une plaque de cuisson vitrocéramique, un four et une hotte.

Bosch. Lave-vaisselle posable - 6 couverts - 48dB - A+



Réfrigérateur Whirlpool 110 litres.

Four à micro-ondes 20 litres, marque Océanic



Couvercle passoire 22-24-26 cm gris.

Cafetière filtre avec verseuse en inox Moulinex



Cafetière à dosettes Senséo couleur



Autocuiseur Tefal

TEFAL HARDICA Batterie de cuisine 9 pièces. Tous feux dont induction - Noir



10-en-1 Silicone Cuisine Ustensiles Ensembles d'outils Outils de cuisson au barbecue Cake Scraper Spatule Cuillère Louche Spaghetti

Saladier, planches à découper et divers accessoires...

BOSCH. Mixeur plongeant avec hachoir ErgoMixx - Blanc



CONTINENTAL EDISON. Grille-pain - Inox

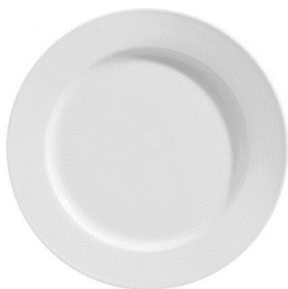
Passoire 24cm, grise



OCEANIC. Micro-ondes 20L Noir

Vaisselle

12 assiettes plates
diamètre 26 cm



12 assiettes creuses
diamètre 23 cm



12 assiettes plates
diamètre 17 cm



6 mugs



12 tasses à café



12 bols à soupe



12 soucoupes pour
tasses à café et mug



Couverts

12 fourchettes



12 couteaux



12 cuillères à
soupe



12 cuillères à
café



12 cuillères à
dessert



Verres

12 gobelets



12 verres à
pied 18,9 cm



12 verres à
pied 13,9 cm



Ménage, entretien :

CALOR - Fer
vapeur Easygliss



BABYLISS Sèche-cheveux
Expert Protect 2300W



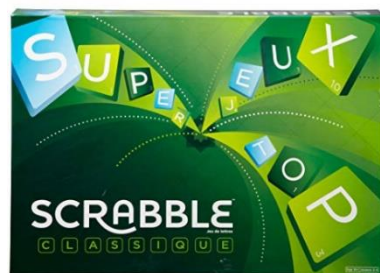
Un aspirateur à cendres
Kaminer pour le poêle à
granulés.

Etendoir à Linge
à Roulettes



FINLANDEK Table à repasser Lokka
classique 120x38 cm- Repose
centrale vapeur

Quatre jeux de société



Chaise haute enfant, lit bébé

Utilisation des équipements

Electricité

Nous n'allons pas vous expliquer comment utiliser un interrupteur. Sachez simplement que le disjoncteur général n'est pas dans le gîte. En cas de coupure de courant, appelez Damien Louisa au 06 45 69 53 04. Nous rappelons d'être extrêmement prudent avec les enfants.

Chauffage

Le gîte fonctionne avec un poêle à pellets. Le fonctionnement du poêle est très simple, il est rempli de granulés à votre arrivée, il suffit de le mettre en route à partir du tableau de commande situé à l'arrière. Il chauffe à la fois la pièce à vivre et les chambres situées de l'autre côté du mur.

Eau chaude

L'eau chaude provient d'un ballon situé dans la salle de bains qui alimente également la cuisine. Soyez économe si vous êtes nombreux, un ballon se vide assez vite quand on a l'habitude d'une chauffe en continu.

Lave-linge, lave-vaisselle

Ces appareils sont très simples d'utilisation. Toutefois nous avons laissé les notices au cas où...

Mobilier de terrasse

Veillez à rentrer les chaises de table le soir et les coussins blancs du salon. Si le temps devient menaçant, nous vous remercions de mettre les housses pour protéger le mobilier.

Barbecue

L'appareil doit être éloigné du mur lors de son utilisation, sans alcool et les enfants tenus à l'écart.

Internet

L'ensemble de la propriété recevra prochainement le WIFI. La connexion 4G est accessible.

Pour vous assurer le meilleur séjour, nous avons indiqué pour chaque gîte son espace extérieur au sein du domaine. Le gîte du Vercors bénéficie d'une grande terrasse et d'un accès au jardin situé en contrebas. Vos voisins sont peu nombreux : le propriétaire, présent de temps en temps et les visiteurs du gîte du Vivarais, situé à l'Ouest. Pour autant il est essentiel de respecter l'intimité de chacun, sauf si des invitations chez les uns et les autres venaient à apparaître durant votre séjour !

Important : ce lieu n'est pas destiné à l'organisation de fêtes. Nous privilégions le repos de nos visiteurs.

Votre espace au sein de la villa Rouvesol est indiqué sur le plan ci-contre :



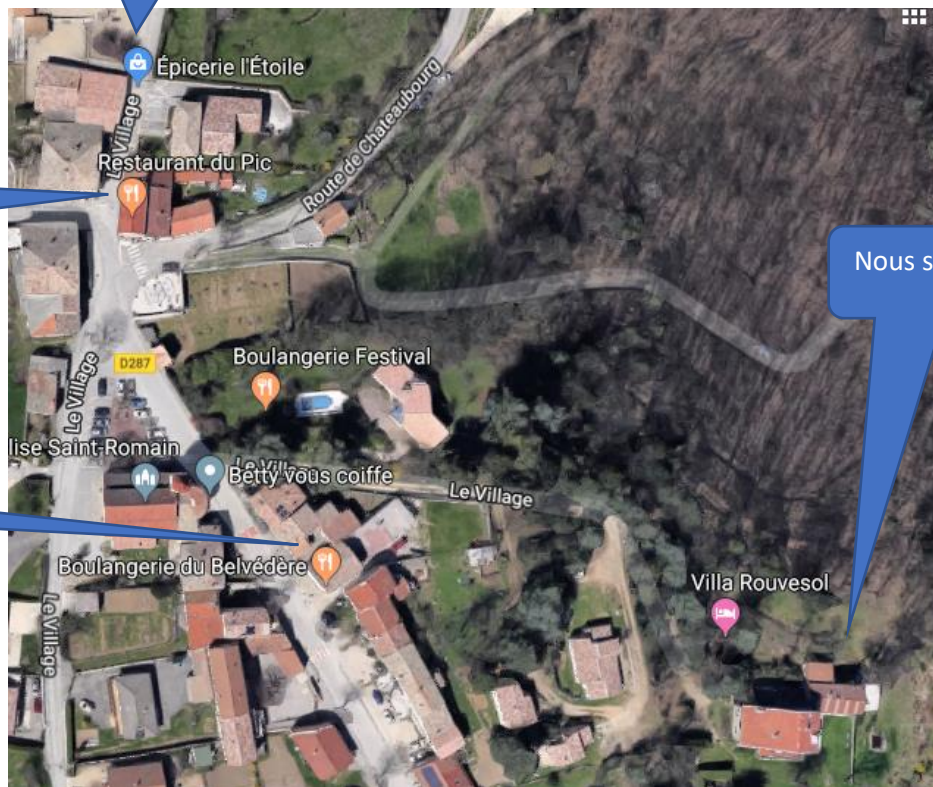
Face à la mairie, une petite épicerie vous fournira les aliments de base et quelques spécialité régionales.

Où faire ses courses ?

Dans le village :

Hôtel – restaurant du Pic, chez Christine. Pour un café, un repas ou l'apéritif. 04 75 25 33 02

La boulangerie. Un pain excellent à toute heure.



Nous sommes ici !

Hors du village :

Vous pouvez vous rendre à Alboussière ou dans la vallée, à Saint Péray (10 kms) voire Guilherand Granges (14 kms) en direction de Valence où se trouve depuis plusieurs années un hypermarché Auchan avec distribution d'essence.

Où se faire soigner ?

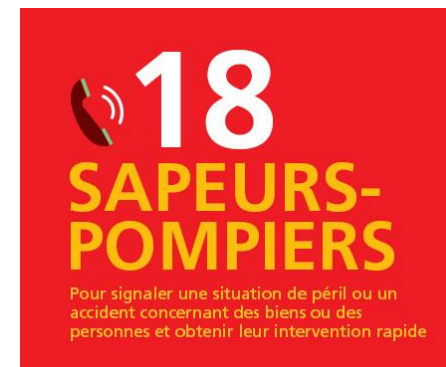
Médecins généralistes les plus proches (source pages jaunes) :

- Françoise Mourgue (Cornas) 04 75 80 22 36
- Gérald Gales (Cornas) 04 75 40 44 59
- Christophe Chopin (Cornas) 04 75 40 44 59
- Sylviane Mahé (Saint Péray) 04 75 81 36 61

Pharmacies

- Alabéatrix , 1 hameau du centre, Cornas 04 75 40 57 77
- Pharmacie Nipiossian, Saint Péray 04 75 81 69 90
- Pharmacie de Crussol, Saint Péray 04 75 81 87 15
- Pharmacie du Champ de Mars, Valence 04 75 44 03 41

Autres services : numéros d'urgence 24h/24



Où prendre du carburant ?

Hypermarché Auchan à Guilherand Granges, station-service sur la RD 86 à Cornas (10 kms)

Venons-en à présent à l'essentiel, vos vacances. Vous avez plusieurs possibilités :

- Rester ici et vous reposer, lire, méditer, vous promener dans le jardin ou le village, prendre le soleil, faire du vélo, pour les sportifs la fameuse (et redoutable) route de St Romain, aller chez Christine — restaurant du Pic — prendre un café sur sa délicieuse terrasse,
- Partir en randonnées ; la région est riche en itinéraires,
- Utiliser ce lieu comme camp de base vers d'autres destinations. Peut-être êtes-vous ici pour une escapade dans le Vercors, le festival d'Avignon, les Chorégies d'Orange ou d'autres événements accessibles sans difficultés depuis la Villa Rouvesol.

Pour ces ballades, vous êtes sans doute muni de guides, de cartes et prospectus ou plus simplement d'un smartphone contenant toutes les fonctionnalités nécessaires. Néanmoins nous avons prévu de mettre à votre disposition une documentation régulièrement actualisée afin de vous intéresser à ce qu'il peut se passer autour de vous, au village, dans les environs des départements d'Ardèche et de Drôme.

Le site internet du domaine (www.villarouvesol.com) propose des suggestions de lieux à visiter autour de périmètres à partir de Saint Romain. N'hésitez pas à consulter les pages.

Des documentations fournies par l'Office du Tourisme Rhône Crussol sont à votre disposition dans le gîte.

Article 1 : Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location d'hébergements de tourisme sis à la Villa Rouvesol, 35 route du Belvédère, 07130 Saint Romain de Lerps.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura acquitté en ligne le montant de la location et validé les présentes conditions générales. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 5 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par Email à l'adresse : contact@villarouvesol.com ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

- a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : le paiement reste acquis au propriétaire si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée, le barème de remboursement est le suivant :

Délai entre la date d'annulation et la date prévue d'entrée dans les lieux	Délai > 60 jours	45 < Délai < 60 jours	30 < Délai < 45 jours	Délai ≤ 30 jours
Barème de remboursement du paiement effectué	75%	50%	25%	0

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le paiement reste également acquis au propriétaire.

- b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 - annulation par le propriétaire : sauf cas de force majeure, le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 7 – Arrivées et départs : le propriétaire ou son représentant reçoivent le locataire pour les formalités d'arrivée. Le locataire doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à 16h00 (heure de disponibilité des logements et heure de remise des clefs) et, au plus tard, à 22h00. Le locataire préviendra le propriétaire ou son représentant impérativement au préalable, par téléphone (Damien Louisa au 06 45 69 53 04 ou à défaut Maxime Durand au 06 12 85 65 38) ou par email (contact@villarouvesol.com), de son heure d'arrivée afin que le propriétaire ou son représentant puissent s'organiser et être présents pour l'accueillir pendant le créneau horaire d'accueil précité. L'état des lieux et le départ doivent avoir lieu avant 10h00. Nous insistons sur le respect de l'heure convenue : le personnel de ménage intervenant sur des délais très courts, nous vous demandons de lui faciliter la tâche, comme nous l'avons demandé aux locataires qui vous ont précédé. La présente location n'ayant été consentie qu'à titre saisonnier, le locataire s'engage à quitter les locaux à la date et heure prévue au contrat. Ayant par ailleurs son domicile indiqué comme adresse dans le contrat de location, le locataire n'a pas le droit de sous-louer. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire ou son mandataire habilité.

Article 8 - taxe de séjour : charge de 0.70 € applicable par personne de + de 18 ans et par nuitée, décidée et votée par la communauté de communes « Rhône Crussol » et payables au Trésor Public par le propriétaire. Elle est exigible à l'arrivée.

Article 9 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Il est précisé que les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. Tout objet, matériel ou équipement électroménager perdu, cassé, détérioré ou abîmé devra être remplacé ou remboursé à sa valeur de remplacement par le locataire qui s'y oblige.

Article 10 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est demandé par le propriétaire : 300 € pour le gîte du Vivarais, 400 € pour le gîte du Vercors. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 11 - utilisation des lieux : Le logement ne doit, sous aucun prétexte, être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur le contrat, sauf accord préalable et exceptionnel du propriétaire. Le cas échéant, le propriétaire pourra réclamer un supplément de loyer, voire de refuser la mise à disposition de l'hébergement s'il ne peut s'assurer que le locataire respectera le nombre maximum de personnes prévu pour la location de l'hébergement et, dans ce cas, aucun remboursement quel qu'il soit au locataire ne pourra être envisagé. Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Tous les bâtiments sont non-fumeurs.

Article 12 – obligations du propriétaire. Le propriétaire est tenu de :

- Délivrer les lieux loués en bon état d'usage et de réparations, ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement ;
- Assurer au locataire la jouissance paisible des lieux loués et le garantir des vices et défauts de nature à y faire obstacle ;
- Entretenir les logements en état de servir à l'usage prévu ;
- Fournir les serviettes de toilette et les draps de lits aux locataires de ses gîtes.

Article 13 – obligations du locataire : le logement est remis au locataire en parfait état de propreté et de rangement, les appareils électroménagers sont propres et en état de marche, les lieux (intérieur et extérieur) ne comportent aucune marque de dégradation quelle qu'elle soit. Aussi :

- Le locataire reconnaît que la location saisonnière est conclue à titre de résidence provisoire et de plaisance. Les locaux ne peuvent être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire et le locataire ne peut y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle ;
- Le locataire doit se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien du logement durant son séjour ;
- Restituer le logement (gîte) tout aussi propre et rangé à la fin de son séjour (lavage et rangement de la vaisselle effectués, draps et linge de toilette rassemblés, barbecue et appareils électroménagers nettoyés, poubelles enlevées...). Le locataire est exempté de ménage en fin de séjour ;
- Les meubles et objets mobiliers ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant d'un usage normal auquel ils sont destinés. Ceux qui, à l'expiration de la location, seront manquants, n'auront pas été entretenus ou auront été mis hors service, pour une cause autre que l'usure normale, devront être payés (ou remplacés par le locataire avec l'assentiment du propriétaire). Cette clause s'applique également aux murs peints, aux huisseries et à la bâtisse en général (intérieur et extérieur) ;
- Le locataire s'oblige à utiliser les meubles et objets garnissant le logement à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il s'interdit formellement de les transporter hors des locaux loués (en particulier la literie, la vaisselle, les chaises, etc...). - Ne pas dormir à même l'alèse, la literie ou les couvertures. Il sera retenu le cas échéant le prix du lavage ou nettoyage des couvertures, matelas, literie, etc... qui auraient été tâchés ;
- Ne rien faire qui, de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations, puisse nuire à la tranquillité du voisinage ou des autres occupants ;
- Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, douches, éviers, WC, etc... des objets de nature à obstruer les canalisations (lingettes, cotons tiges, serviettes hygiéniques, etc.), faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en état de ces appareils ;
- Informer immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans le logement, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent ;

- Répondre des dégradations et pertes qui arrivent par son propre fait ou par le fait de personnes de sa maison, pendant la jouissance du logement, à moins qu'il ne prouve qu'elles aient eu lieu sans sa faute ni celle des personnes sus-désignées ;

- En cas de forte chaleur en période estivale, comme cela se fait dans toute habitation ardéchoise, il convient de fermer les volets et les fenêtres du logement durant la journée afin de le maintenir le plus au frais possible, puis de les ouvrir le soir, voire la nuit entière, afin de faire rentrer la fraîcheur et renouveler l'air.

Article 14 – nuisances : le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable du voisinage. Le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable en cas de présence éventuelle de moustiques et insectes divers, ni des irrégularités et/ou du manque de jouissance pouvant survenir dans les services d'électricité (coupure de la WIFI en cas de vent et/ou d'intempéries), de téléphonie mobile, etc. et décline toute responsabilité pour manque de jouissance ne provenant pas de son fait. De même, le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable du temps, empêchant le locataire de profiter pleinement de son séjour.

Article 15 - animaux : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 16 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 17 - litiges : les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le paiement du séjour. En cas de litige, nous invitons le locataire à nous adresser un courriel à contact@villarouvesol.com ou nous écrire à Villa Rouvesol, Maxime Durand, 35 route du Belvédère, 07130 Saint Romain de Lerps.